

De Mathius Shadow-Sky
Au Médiateur National de l'Énergie

Objet : Le comportement (= la ligne de conduite) de EDF est anticonstitutionnel,
la réalité de ses actes montre qu'il est délinquant

Toulouse, le 31 août 2018

EDF depuis 2017 a intensifié sa violence. Depuis ma requête d'explications plausibles, ce depuis 2007 à geler les indus, mais à payer ma consommation régulièrement en relevant exactement ce que je consomme les 12 tous les 2 mois, EDF a réalisé une seule extorsion. En 2017 et 2018 : EDF a réalisé 3 extorsions avec en + le détournement de la fonction du chèque solidarité à payer l'électricité consommée (et non des suppléments injustifiés).

Le refus de dialogue et d'explication depuis 11 ans ressemble à une attitude pathologique. Pourquoi refuser tant d'années de donner une explication qui justifie les facturations supplémentaires ? Personne ne refuse une participation solidaire, au contraire, si seulement elle est fondée et réelle. Mais si EDF dissimule et refuse de justifier ses impositions, c'est qu'en réalité les facturations supplémentaires ne sont pas justifiables, et donc, elles réalisent un délit, une infraction aux Codes de la République.

Les agents EDF, à chaque fois, et ce, depuis 11 ans, répondent toujours à côté de la question posée. Car en réalité, ils ne savent pas. Ce, pour éviter de considérer le problème réel révélé et, agir l'impossibilité constante de communiquer avec les vrais responsables apparaissant qui changent en permanence. Ces manières d'agir montrent le désir de dissimuler la vérité. La dissimulation est un acte routinier chez EDF-ERDF qui dissimule jusqu'à ses employés. Il est intéressant de constater que depuis 11 ans, je n'ai jamais eu à faire avec la même personne, jamais : tous les interlocuteurs de EDF annoncés responsables changent en permanence prouve le désir de dissimulation.

Ma dernière facture, celle de septembre 2018 (qui sera relevée autour du 12) montre à quel degré EDF se moque de ce qui est en réalité calculé dans la facture. Il importe + à l'entreprise EDF d'obliger le consommateur à payer, qu'à se soucier du montant illégal inscrit sommé. Qui se réalise par chantage (banalisé) de coupure de fourniture d'électricité, à ne donner que de fausses raisons, ou +, aucune raison que le désir de constater le consommateur obéir aux abus ordonnés, intentés. Car *quelle est la raison réelle de l'imposition de ce surpéage et de l'augmentation constante des prix (masqués dans le millième de centime, sic) ?* En + d'impôts falsifiés qui financent autre chose de ce que c'est supposé financer : le coût total du prix de l'exploitation de l'électricité, incluant TOUS les salaires. Le scandale d'abus de facturation et de la violence EDF réside bien là. « EDF, collecteur d'argent facile » pour les comptes réels de ?

Nous le savons, la solidarité fonctionne mieux que l'imposition et la violence.

Qu'est-ce que paye le consommateur en réalité quand les entreprises de sondage économiques avancent le *coût total réel de l'exploitation de l'électricité à 0,05€* du kW/h (de la centrale -incluant l'achat de l'uranium en Afrique- jusqu'au particulier) ? EDF n'est pas au bord de la faillite ? à ce qu'on sache. Mais au vu du degré de violence employée, ou la jouissance d'imposer la violence, ou d'imposer sa domination aux consommateurs par la menace, EDF agit sans soucis de la Loi (et de l'autre), l'agression, la violence de l'intimidation pour réaliser l'extorsion qui sont des délits graves inscrits au Code pénal. Les employés de EDF agissent totalement déculpabilisés ; comment est-ce possible que EDF agisse au-dessus des lois ? tellement ses délits se répètent depuis tant d'années. Ce, sans être inquiété par aucune justice ? Faire mourir une personne pour cause de coupure d'électricité est un délit sérieux. Le délit d'extorsion sur une personne malade est un délit sérieux, son prix : 10 années de prison et 150 000 € d'amende. Mais qui des agents anonymes de EDF, changeant en permanence, prend la responsabilité des actes de la ligne de conduite EDF ? Personne, le Président est un politique dans le directoire des 4 directeurs qui eux-mêmes sont salariés rue de Wagram. Mais la question essentielle est : *pourquoi dissimuler le coût réel de l'électricité ?* N'a qu'une seule réponse : l'argent rentrant est insuffisant à l'avidité des gouvernements qui se moquent des consommateurs qui « doivent (sur)payer » sic (l'impayable autrement).

En 11 ans, il n'y a eu jamais aucun dialogue, ni accord amiable, jamais, entre EDF et moi. Les agents EDF m'ont toujours forcé par chantage à payer par extorsion, me menaçant de coupure de ma fourniture d'électricité. En permanence à me harceler. Je me répète, il n'y a jamais eu

d'accord amiable, jamais avec EDF, jamais aucune médiation, jamais. Il y a eu plutôt des surcoûts de facturation, profitant de la situation à me considérer (et se faire croire) coupable de délinquance sans jugement = sans discussion. En effet, les agents EDF agissent avec l'a priori de se faire croire que celles et ceux qui refusent de payer les suppléments injustifiables sont des délinquants, conviction qui croit donner droit aux agents EDF de violer la Loi. Et les agents EDF, depuis 11 ans, répondent toujours à côté du vrai problème posé.

Personne de EDF ne mentionne ma « réduction imposée sans préavis depuis mars 2018 de mon ampérage : de 6kV à 3kV » sachant que je paye un abonnement pour 6kV. Sa révélation fut un accident, car son intervention m'a été facturée (seulement) dans ma dernière facture (sic). Avec cette action, EDF ajoute à son délit d'initié comptable, une procédure d'extorsion d'argent dissimulée et bien sûr illégale : imposer/forcer des services facturés non souhaités non prévenus est un délit. Rappelons que le délit d'initié comptable (à falsifier les comptes en utilisant des informations privilégiées) est puni de 2 ans d'emprisonnement et 1 500 000 euros d'amende et décuplée en cas de gain (Le Monde). C'est en effet un délit très grave. Ajoutée à l'extorsion, EDF dépasse toutes les malversations courantes de délits inscrits dans les Codes de la République.

Sachez que mon moyen de communication avec EDF a toujours été le courrier, ce, depuis 2007. Mais depuis peu (2 ans), les agents EDF et ERDF Enedis se sont emparés de mon numéro de téléphone, sans mon accord : en effet, pour EDF et ERDF le téléphone est l'outil (indispensable) pour réaliser les chantages de ses extorsions. Le courrier protège un peu de la violence directe de EDF. Les agentes EDF me confirment que mon numéro de téléphone personnel n'est pas lisible dans mon dossier, me disent-elles à répétition. Pourtant les agents EDF avec les agents ENEDIS, tous anonymes, semblent se régaler à me communiquer leurs menaces généralement par textos ou messages anonymes qui s'effacent à la première audition. Sans parler des actes lâches d'intimidation envers les employées EDF essayant de résoudre le différend EDF-Sadowski (qui est le différend EDF-consommateurs). Les menaces de coupure d'électricité se réalisent uniquement par messagerie avec une voix artificielle. Et en aucun cas, je n'ai donné à EDF ni à ENEDIS ERDF l'autorisation de me harceler par téléphone.

Les autres dissimulations EDF sont les coupures réelles sans préavis de passage et mal nommées « réduction de puissance ». La coupure réelle réalisée par un agent qui se cache. La procédure de coupure réside à retirer le plomb qui assure la fourniture d'électricité au particulier (l'agent qui m'a reconnecté me l'a montré avec sympathie, risque-t-il une expulsion ?). La date de réalisation exacte de la coupure est dissimulée. L'agent s'introduit dans l'immeuble sans utiliser l'interphone pour prévenir de sa venue ne serait-ce que pour arrêter le délit. Sinon pourquoi le dissimuler ? La réalité me concernant, à la date du 18 mai 2017, EDF-ERDF a opéré une coupure totale de ma fourniture électrique pendant 4 jours (bien que je paye régulièrement ma consommation exacte). Elle la rétablit le lundi 22 mai 2017. Coupure réalisée APRÈS négociation avec l'assistante sociale d'un péage en plusieurs mensualités ; engagement rompu par EDF (sachant entre autres que ni la métropole toulousaine ni le conseil général n'assistent plus les personnes en difficulté financière, *ce qui remet en cause le péage des impôts locaux supplémentaires à travers la facturation EDF*).

Pourquoi les employés désignés responsables (un temps) mentent ? À quoi ça sert de mentir ?
Ça sert à **se donner raison à ce qui de droit n'est pas à se donner raison.**

« Les (faux) impayés » que (re)clame EDF sont litigieux, et dans le respect d'une justice, ces sommes litigieuses n'ont pas à être exigées, ni payées, ce, pour cause du différend qui doit être impartialement jugé. Ces sommes devraient être gelées ce, jusqu'à leur entière justification vraie (vraisemblable). Donc EDF doit remettre sur un compte qui ne lui appartient, pas la totalité des sommes injustifiées et extorquées depuis 15 ans. Mais EDF-ERDF a toujours passé outre, se moque des Lois et du Droit public, qu'elle clame « respecter » tout en attaquant les particuliers anonymement par la violence de la menace répétée de coupure pour l'extorsion surprise.

Si EDF se donne tant de mal à dissimuler ses procédures, c'est que EDF sait que l'entreprise agit contre la Loi. Dans le cas contraire, il serait inutile aux agents EDF d'employer toutes les dissimulations anonymes possibles pour effacer les preuves des délits de leurs violences banalisées envers les consommateurs qui posent des questions.